



Itinéraires
Caen & Lisieux

ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

Avec enfants mineurs et femmes enceintes

Rapport d'activité - Année 2021

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1. La genèse du projet	1
2. Le cadre législatif et le contexte de création de l'accueil de jour	1
3. Les moyens	2
4. L'équipe	3
5. Le fonctionnement de l'accueil de jour	4

LES FAMILLES RENCONTREES

1. La fréquentation de l'accueil de jour	6
2. L'origine géographique des familles reçues	7
3. Le statut des ménages reçus	7
4. Les services qui orientent	8

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

1. La vie quotidienne et la mise à l'abri	8
2. La veille sanitaire	9
3. Le soutien à la scolarité	10

LA SITUATION DES FAMILLES AU TERME DE LEUR ACCUEIL

12

LES PARTENARIATS

13

L'EVALUATION

13

PERSPECTIVES 2022

14

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1) La genèse du projet

La situation internationale, l'augmentation de la précarité, le plan de résorption des nuitées d'hôtel sont des éléments qui ont participé à la modification de la prise en charge sur le territoire. Depuis 2015, les équipes du Samu social 14 et du 115 remontaient lors de réunions partenariales (plénière du plan hivernal – dispositif de veille sociale - ...) des informations concernant la présence de familles (primo-arrivants – SDD – sans papiers – sans droits déterminés) avec enfants à la rue, en squat, car ne bénéficiant pas d'une prise en charge à l'hôtel via le 115 ou en structures d'hébergement (familles ayant eu un refus de la DDETS ou ne sollicitant plus d'hébergement). Des associations (AAJB, Jacques Cornu, ITINERAIRES) ont mis en place des solutions provisoires pour répondre partiellement aux besoins repérés et soutenir les équipes confrontées quotidiennement à ce phénomène. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, très préoccupée par cette situation, a demandé aux associations de réfléchir à l'ouverture d'un accueil de jour pour familles car il n'existait pas sur le territoire de ressources locales permettant l'accueil concomitant des parents et des enfants. La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) a également participé à ce projet pérenne à la demande de la DDETS.

Fin 2016, la DDETS a demandé à l'association ITINERAIRES de porter ce projet, ce qu'elle a accepté conformément aux engagements (réponse aux besoins repérés) et valeurs (fraternité, solidarité) qu'elle revendique.

C'est un projet éminemment important, forcément partenarial qui assoit concrètement les valeurs de fraternité. C'est un projet singulier (peu de créations de ce type en France) qui, bien que s'adressant à des personnes très fragilisées par leur parcours de vie, peut rencontrer dans le contexte actuel l'hostilité de la population, ce qui nous oblige à un dialogue incessant sur les représentations, le vivre ensemble.

C'est donc dans la discrétion et la rapidité, avec l'appui de la DDETS et de différentes associations (AMCE, secours catholique ; banque alimentaire, AAJB) que l'association ITINERAIRES a ouvert l'accueil de jour pour familles avec enfants et femmes enceintes le 1^{er} mars 2017.

2) Le cadre législatif et le contexte de création de l'accueil de jour

Les textes régissant l'accueil de jour sont :

- Le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles :
 - L.311-3 et suivants relatifs aux droits des usagers,
 - L.312-1 et suivants relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux,
 - L.313-1 à L. 313-9 relatifs aux régimes d'autorisations,

→ R.313-1 et R.313-10 et D.314-11 à D.313-14 relatifs aux conditions d'autorisation, de création, d'extension ou de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Depuis 2015, les acteurs de la veille sociale (maraudes, SIAO, ...) faisaient remonter auprès de la DDETS la nécessité d'un accueil de jour familles car sur le territoire, ils constataient un besoin pour que les familles et femmes enceintes sans solution stable d'hébergement ou de logement trouvent du répit.

L'arrêté préfectoral portant autorisation d'un accueil de jour géré par l'association ITINERAIRES a été signé par le préfet du Calvados pour une durée de 15 ans.

Une convention d'occupation d'un immeuble a été signée entre l'association et la DDETS pour une durée de 3 ans reconductible.

3) Les moyens

Une maison à étages entourée d'un petit jardin, située dans le centre-ville près du Jardin des plantes et des transports en commun, maison dont la conformité a été reconnue par Qualiconsult mais qui a nécessité des travaux d'aménagement finalisés à ce jour (salle de douches).

Elle est composée de :

- Un bureau d'accueil
- Le bureau de la cheffe de service
- Une bagagerie (casiers individuels avec cadenas)
- Une buanderie (3 machines à laver + 3 sèche-linges)
- Une douche et un vestiaire
- 3 WC
- Une « chiffonnerie »
- 2 salles de jeu aménagées
- Des espaces de repos et / ou de détente (fauteuils, canapés, lit pour bébé)
- Une grande pièce à vivre pour consommer des boissons chaudes et / ou réchauffer des plats (table, chaises, micro-ondes)
- Un bureau partagé, aménagé et équipé
- Réserve alimentaire et de produits d'hygiène
- Un véhicule
- Un ordinateur fixe, Internet
- Un téléphone fixe
- Une imprimante
- Une photocopieuse

4) L'équipe

2021

Direction	0.05 ETP
Chef de service	0.30 ETP
Administratif	0.25 ETP
Equipe éducative	4.00 ETP
Logistique	0.40 ETP
Service civique	<u>0.80 ETP</u>
Total	5.80 ETP

L'équipe est volontairement pluridisciplinaire.

L'équipe éducative est en charge d'accueillir les familles, de les écouter, de les orienter, d'encadrer les prestations offertes sur l'Accueil de Jour, de faire respecter les règles de vie du lieu, d'être en lien quotidien avec les services de l'Extrême urgence et de l'Asile, de veiller à l'inscription des enfants dans les écoles. Suite à la forte réduction budgétaire, les accompagnements physiques pourtant souvent essentiels ne peuvent plus être assurés faute de présence éducative suffisante.

L'équipe veille au bien-être des enfants présents, propose des activités ludiques en lien avec la personne en service civique, échange avec eux sur leur condition de vie actuelle, assure, lorsque la présence éducative le permet, le transport des familles vers le restaurant social. La psychologue assure un soutien à l'équipe. Ce soutien est indispensable pour permettre à l'équipe d'avoir la distance nécessaire et une posture professionnelle adaptée face à ces familles à la rue.

La salariée en charge du ménage, assure quotidiennement la propreté des locaux. Cette mission contribue pleinement à la qualité de l'accueil. Il est à souligner que faute d'un budget suffisant, ce poste est assuré par une personne en contrat aidé qui ne possède que très rarement les compétences et l'autonomie nécessaire à cette fonction.

La cheffe de service anime l'équipe au quotidien, assure les liens partenariaux, participe aux différentes réunions de la veille sociale, est attentive aux demandes des partenaires, est garante du projet de service.

Les compétences demandées à chacun sont entre autres une qualité relationnelle, d'écoute, de réactivité, d'adaptation et une connaissance du territoire (partenariat, réseaux).

Une démarche de formation continue est mise en place (formations individuelles ou collectives, conférences, etc.).

5) Le fonctionnement de l'accueil de jour

▪ Les réunions

Les réunions hebdomadaires se déroulent le mardi de 14 h 00 à 16 h 00. Animée par la cheffe de service, elle réunit l'ensemble de l'équipe éducative. Y sont abordés les informations sur les familles reçues, la vie quotidienne, les problématiques repérées, les liens avec les services sociaux et les partenaires, la scolarisation des enfants, les inscriptions au restaurant social, la veille sanitaire des ménages reçus, le suivi des décisions prises.

Une réunion trimestrielle en présence de la direction : réflexion autour du projet de service, les pratiques, les évolutions, les articulations à l'interne et à l'externe, etc.

Pas de dossier mais fiches quotidiennes de présence et de passages remplies par l'équipe éducative. Ces fiches sont rangées dans un classeur dans le bureau d'accueil. Un tableau de fréquentation est renseigné à chacune des nouvelles familles accueillies.

Un temps d'analyse clinique : animée par la psychologue, elle assure un soutien à l'équipe. Ce soutien est indispensable pour permettre à l'équipe d'avoir la distance nécessaire et une posture professionnelle adaptée face à ces familles à la rue.

▪ Les cahiers

Un cahier de liaison est utilisé quotidiennement pour la transmission d'informations et la continuité du service.

Un cahier de réunion permet d'inscrire à l'ordre du jour, les sujets abordés et les conclusions prises ainsi que le suivi de celles-ci.

Ces cahiers sont rangés dans le bureau d'accueil.

▪ Les horaires

Conscients que la mise à l'abri doit être quotidienne car une seule journée dehors est une journée de trop, nous avons fait le choix d'ouvrir toute l'année et tous les jours.

- L'équipe éducative intervient 7 j / 7, 365 j / an du lundi au dimanche avec une amplitude de 09 h 30 à 17 h 30.
- L'accueil de jour est ouvert aux familles de 09 h 30 à 17 h 00 365 j / an et ce, en lien avec les horaires d'ouverture des hébergements de nuit.
- Cadres et travailleurs sociaux de sujétion pendant les week-end et jours fériés.

■ Les outils loi 2002

- Les règles de vie sont traduites en plusieurs langues, classées dans un lutin et expliquées à chaque nouvelle famille dès leur arrivée.
- Au regard de la barrière de la langue, de nombreux pictogrammes sont affichés dans la maison.

■ Les outils de fonctionnement

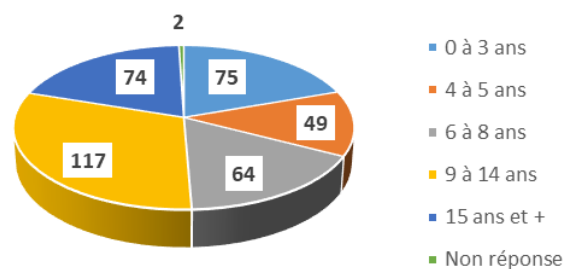
- La fiche de passage des familles permet de quantifier la fréquentation.
- La liste des présences quotidiennes permet de gérer les flux.
- Le tableau quotidien de fréquentation permet de mesurer l'occupation du lieu et la rotation des familles.
- Le tableau de suivi des familles à chaque nouvel accueil permet d'avoir des éléments qualitatifs sur les familles accueillies.
- La primo demande 115 ou la fiche navette transmise à l'Accueil de Jour permet d'orienter au mieux les familles accueillies.

II. LES FAMILLES RENCONTREES

Du 01 janvier 31 décembre 2021, **212** familles (*190 en 2020*) ont fréquenté l'Accueil de Jour : **381** enfants mineurs (*323 en 2020*) et **311** adultes (*308 en 2020*) dont **17** femmes enceintes (*13 en 2020*).

Au regard de la crise sanitaire, un grand nombre de familles ont été hébergées à l'hôtel via le 115 suite aux consignes préfectorales et le sont toujours à ce jour. De plus, l'espace Vanier, qui d'ordinaire ouvre en période hivernale, est resté ouvert en période estivale.

L'âge des enfants accueillis se répartit de la manière suivante :



1. La fréquentation de l'accueil de jour

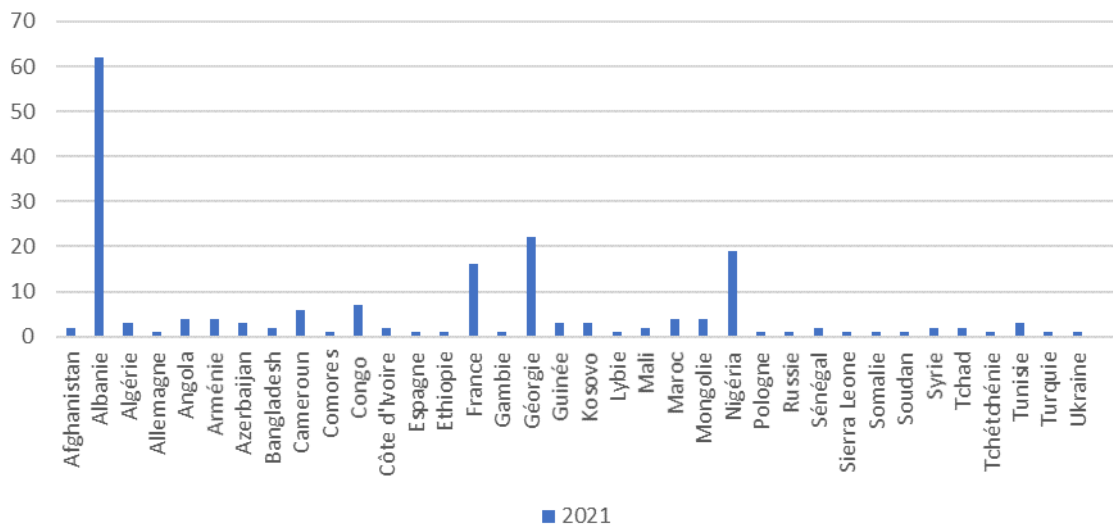
43.8 % (46.8 % en 2020) des familles restent la journée entière, **56.2 %** de ½ heure à 2 heures (51.7 % en 2020).

Quand les familles restent sur la journée, elles se reposent au calme dans les pièces aménagées. Ce sont essentiellement des familles hébergées sur Vanier. Quand les familles sont de passage, essentiellement les familles hébergées en squat, à l'hôtel ou chez des tiers, elles questionnent l'équipe éducative sur un document reçu, elles viennent pour organiser la rentrée à l'école des enfants, elles viennent prendre une douche, faire une machine, donner des nouvelles, dire bonjour.

Mois	Moyenne Nombre de personnes / jour		Fréquentation minimum		Fréquentation maximum	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Janvier	6.6	45.8	1	30	16	63
Février	9.9	53.9	2	38	24	69
Mars	12	51.8	0	29	23	69
Avril	20.2	-	4	-	52	-
Mai	18.4	2.5	1	3	33	5
Juin	29.7	5.9	14	0	47	13
Juillet	38.1	17.9	23	3	69	41
Août	43.6	20	26	6	65	41
Septembre	37.5	28.4	19	14	65	47
Octobre	36.6	2.16	21	10	47	41
Novembre	38	11.6	23	3	55	25
Décembre	37.6	10.7	24	2	57	27

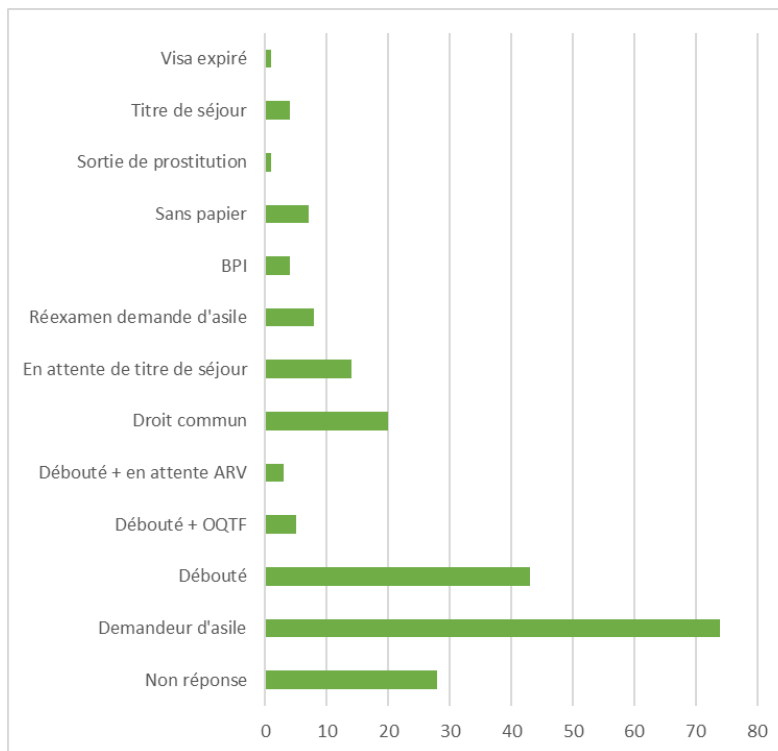
La mise à l'abri massive des familles à l'hôtel a modifié la fréquentation de l'accueil de jour familles. L'enjeu dans cette période spécifique est de maintenir le lien avec les familles hébergées, ceci dans le but d'anticiper et de préparer la période de sortie de crise sanitaire. C'est pourquoi nous avons ouvert l'accueil de jour familles en fin d'année 2020 aux familles hébergées 24 h / 24 et principalement à l'hôtel via le 115 alors que notre projet d'accueil est destiné principalement aux familles à la rue.

2. L'origine géographique des familles reçues



La fermeture des frontières liée à la crise sanitaire a quelque peu modifié le paysage culturel des familles accueillies. D'autres communautés, soit 42 différentes, ont fréquenté l'Accueil de Jour Familles en 2021. Cet accueil multi ethnique permet de répondre aux besoins du territoire et ne chasse aucune communauté.

3. Le statut des ménages reçus



Ce tableau fait apparaître que nous accueillons principalement des familles migrantes en demande d'asile.

4. Les services qui orientent

En 2021 comme les autres années, le principal service orienteur a été : FTDA.

Il est convenu que l'Accueil de Jour soit destinataire des primo-demandes adressées au 115 ou de fiches navettes et ce, avec l'accord de la famille.

L'Accueil de Jour ne se substitue pas aux services sociaux de droits communs, il n'assure pas le suivi, ni l'accompagnement social des familles mais oriente les personnes accueillies vers les services afin qu'elles puissent accéder à leurs droits.

Lorsqu'une famille se présente sans avoir rencontré un service social, un contact téléphonique est pris avec le service social compétent et un accompagnement physique peut avoir lieu si besoin et si le taux d'encadrement le permet.

L'équipe éducative a pour mission, l'accueil, l'écoute, l'évaluation et l'orientation vers les différents services compétents du territoire, et offre des prestations de base (lingerie, repos, possibilité de faire un repas, etc.). Il est important que chacun reste dans le périmètre de sa mission pour les personnes accueillies et pour la sauvegarde de l'identité de ce lieu d'accueil de jour. L'équipe se doit d'être très vigilante à l'articulation et à la transmission des besoins repérés.

III. LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR FAMILLES

1. La vie quotidienne et la mise à l'abri

- Offrir un lieu de répit, de pause, de repos dans la journée : **43.8 % des familles sont restées la journée.**
- Offrir la possibilité de se laver (douches, produits d'hygiène et serviettes de toilette fournis) et de langer ses enfants en bas âge : **274** personnes ont pris une douche.
- Offrir la possibilité de laver son linge (machine à laver, sèche-linge, lessive) : **la laverie a été utilisée 2 138 fois (1 398 en 2020).**
- Mettre à disposition **24** casiers fermés pour permettre de laisser des affaires en journée pendant les démarches et de les mettre à l'abri le temps de l'accueil. **L'ensemble des familles accueillies ont pu mettre à l'abri leurs effets personnels.**
- Avoir à disposition des vêtements propres et en bon état (dons de particuliers, d'associations caritatives) : **grâce aux nombreux dons de particuliers, les familles**

ont pu trouver facilement à l'Accueil de Jour de quoi se vêtir et vêtir leurs enfants. Des couvertures ont pu également être distribuées.

- Mettre à disposition des prises électriques ainsi que des chargeurs pour recharger les téléphones portables.
- Offrir des espaces pour les enfants (jeux de société, livres, petit matériel d'activité) pour se détendre, jouer. Ces espaces sont encadrés par les personnes en mission de service civique qui proposent des activités aux enfants. Sans cette animation et les enfants livrés à eux même, ces espaces ne peuvent pas fonctionner et deviennent rapidement « le coin de toutes les bêtises » où règne la loi du plus fort.
- L'accompagnement physique vers le restaurant social et la délivrance de carte quotidienne pour accéder à une alimentation équilibrée pour les familles accueillies.

Ces prestations de la vie quotidienne sont essentielles, elles permettent à chacun de se restaurer, de retrouver une dignité, une place dans la communauté humaine, ...

2. La veille sanitaire

Depuis l'ouverture de l'accueil de jour familles, nous proposons une consultation pédiatrique tous les mercredis après-midi grâce à la présence du Docteur CHABERT, pédiatre bénévole à l'AMCE.

Nous avons décidé de mettre ces consultations en place car il nous paraissait essentiel que les enfants accueillis puissent bénéficier d'un suivi médical.

En septembre 2020, la PASS a mis en place des consultations pédiatriques sur l'antenne de la Miséricorde. Cette consultation est assurée tous les mercredis après-midi sur rendez-vous par le Docteur PAUL. Cette consultation permet de répondre aux besoins en médecine générale des mineurs n'ayant pas encore de couverture sociale ou présentant d'autres freins à l'accès aux soins et ne nécessitant pas une consultation aux urgences pédiatriques. Si besoin, les traitements nécessaires sont fournis à l'issue de ces consultations. Il est toutefois à regretter que les rendez-vous en urgence ne puissent se tenir. C'est pourquoi, suite à un échange avec le Docteur DUPONT de l'AMCE, les enfants accompagnés d'un des parents, peuvent venir consulter un médecin en urgence à la boussole tous les après-midis. Cette organisation répond davantage aux besoins repérés à l'accueil de jour car nous avons également constaté que malgré la permanence de l'AMCE sur le site de l'accueil de jour, cette dernière ne répondait pas aux besoins de consultation en urgence.

En novembre 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a redéfini un cahier des charges pour les habilitations des centres de vaccination dans les départements du Calvados, de la Manche

et de l'Orne, l'objectif général étant d'assurer un dispositif de vaccinations gratuites sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la couverture vaccinale de la population.

Les centres de vaccination sont ouverts à tous les publics. Cependant, ils doivent s'adresser en priorité dans le respect de ces objectifs aux :

- Personnes de moins de 25 ans,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes faisant partie de la communauté des gens du voyage,
- Personnes migrantes,
- Personnes en situation de précarité.

La Fondation Hospitalière de la Miséricorde a répondu à l'appel à projet, en lien avec le CHU de Caen pour permettre de couvrir les 3 départements.

Les centres de vaccination sont organisés de la manière suivante :

- Une vaccination en centre au travers d'antennes fixes avec des séances de vaccinations gratuites régulières. Les consultations sont ouvertes à tous, à partir de 6 ans en relai des centres de PMI. A Caen, l'équipe de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde consulte dans les locaux du CPMI au 49 rue Gémare tous les jeudis matin de 09 h 00 à 12 h 30.
- Une action de vaccination hors les murs : il s'agit notamment d'organiser des séances d'information et de vaccination dans les établissements scolaires, les missions locales, les structures accueillant des personnes en situation de précarité, les foyers d'hébergement.

Une convention de partenariat a été signée avec la PASS afin que des séances d'information et de vaccination un mercredi par mois puissent être réalisées au sein de l'accueil de jour familles. La crise sanitaire que nous traversons a interrompu ces séances en 2020, les équipes sanitaires du territoire étant mobilisées sur la COVID.

3. Le soutien à la scolarité

156 enfants (*138 en 2020*) ont été scolarisés pendant leur passage sur l'Accueil de Jour. L'école en France est obligatoire à partir de 3 ans et l'équipe éducative a accompagné les inscriptions à l'école tant auprès des parents qui estimaient que ce n'était pas une priorité qu'auprès de la mairie pour accélérer les demandes.

Il est à noter également que pour une inscription scolaire, les familles doivent être domiciliées et pour être domiciliées à FTDA, le premier rendez-vous en préfecture doit avoir eu lieu. Lorsque que les rendez-vous GUDA sont tardifs, la possibilité d'une scolarisation l'est d'autant.

Une fois l'élection de domicile réalisée, force est de constater qu'une inscription en maternelle et / ou primaire se réalise en une semaine contrairement à une inscription au collège qui peut prendre des mois, le niveau d'apprentissage de l'enfant devant préalablement être évalué.

Lorsque l'encadrement éducatif le permet, nous réalisons les accompagnements physiques vers les écoles concernées : inscription, visite de l'école, rencontre avec le ou la directrice, présence au premier jour d'école...

Cet axe est une mission fondamentale pour l'équipe éducative. A l'école, l'enfant est comme un autre enfant, il apprend, joue, s'éveille, comprend les règles de vie en société, découvre la citoyenneté. Pour les enfants d'origine étrangère, l'apprentissage du français, source d'intégration, se fait très rapidement à l'école. Tous les enfants ou presque étaient ravis d'aller à l'école.

Les écoles concernées ont accueilli très favorablement ces enfants « venus d'ailleurs » qui apprennent aux autres une ouverture au monde et à des mondes différents.

L'Accueil de Jour est repéré par les écoles qui nous contactent régulièrement pour un document à fournir, une assurance scolaire à trouver, une traduction à faire aux parents, faire le lien entre l'école et les parents... Suite à ces échanges, beaucoup d'enseignants sont surpris des conditions de vie des familles, comprennent mieux les problématiques des enfants scolarisés et adaptent autant que de besoin le temps scolaire à la situation.

Les associations de parent d'élèves sont pleinement investies et peuvent soutenir la famille dans sa globalité : hébergement ponctuel, dons de fourniture scolaires, dons de vêtements et de nourriture, accompagnement physique quand l'école est éloignée du lieu d'hébergement.

Suite à notre dépôt de candidature, nous avons obtenu en 2020 5 000 € au titre du Fonds d'Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE), fonds financé par la Fondation JM BRUNEAU.

Ce fonds finance notre projet « Un cartable pour l'école » et permet l'achat de fournitures scolaires. Des dons ont été distribués aux enfants scolarisés qui fréquentent l'accueil de jour familles.

Nous accueillons depuis peu au sein de notre accueil de jour les bénévoles de l'école nomade. Ces bénévoles assurent un soutien scolaire et proposent des activités ludiques aux enfants sur les temps périscolaires. Ces temps de rencontre sont très appréciés des enfants, de leur parent et de l'équipe éducative.

IV. LA SITUATION DES FAMILLES AU TERME DE LEUR ACCUEIL

Hébergement au terme de l'accueil	Nombre	
	2020	2021
Logement autonome	6	8
Cap Horn	1	2
La Cotonnière	1	3
2 Choses Lune	3	4
Hébergement hôtel via le 115	15	37
Entrée en CADA	22	9
Entrée au CAES de Creully	2	0
HUAS	7	4
HUDA	1	3
LHSS	1	0
Retour au Pays	6	0
Entrée en squat	4	8
PRADHA	2	0
Hébergée en foyer d'urgence	6	2
Tiers	10	0
Emmaüs	1	0
Boussole	0	2
Camping	0	1
Espace Vannier	0	1
J. Cornu	0	1
Départ en Allemagne	0	1
Le Temps d'un toit	0	1
Rue	0	1
Inconnu	16	6

Ces situations au terme de l'accueil montrent que **75 %** (77 % en 2020) des familles accueillies sont éligibles aux dispositifs de droit commun et sont dans l'attente d'une orientation vers ces dispositifs.

Ce chiffre est à relativiser car les critères d'orientation vers les dispositifs d'hébergement et de mise à l'abri ont été élargis dans ce contexte de crise sanitaire.

V. LES PARTENARIATS

Afin d'assurer la fluidité et de permettre aux usagers d'accéder à leur droit, le réseau partenarial est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'accueil de jour pour les familles.

Hébergement

- . 115
- . SIAO

Social

- . USDA
- . Ensemble des services de droit commun (SAAS, SAMU social, FTDA, ...)
- . ASTI
- . Assistantes de service social du CHU

Enfance – Famille

- . PMI
- . Education nationale
- . Mission Protection de l'Enfance
- . Services jeunesse et inscription scolaire
- . Etablissements scolaires
- . Bébés du cœur
- . Espace parent / enfant de la Croix Rouge
- . Croix Rouge
- . Secours Catholique

Aide alimentaire

- . Restaurant social géré par le CCAS de Caen
- . Associations caritatives (Secours Catholique et Croix Rouge)
- . Convention de partenariat Banque Alimentaire

Santé – Accès aux soins

- . Convention de partenariat avec l'AMCE
- . Centre de planification
- . Centres hospitaliers et cliniques de Caen
- . Permanences de l'AMCE à la Boussole
- . PASS

VI. L'EVALUATION

- Un rapport d'activité annuel est remis à la DDETS
- Un tableau quotidien de fréquentation est adressé à la DDETS., au SIAO et à tout autre partenaire du dispositif si nécessaire.
- Réponses aux demandes d'enquêtes, ...

VII. PERSPECTIVES 2022

L'Accueil de Jour pour Familles fait partie d'un dispositif territorial déjà ancré tant sur l'urgence que sur l'asile. L'équipe de la plateforme de FTDA constate depuis le 01 mars 2017, un réel désengorgement de ses permanences qui étaient auparavant embolées par les familles qui attendaient une solution de mise à l'abri. Les permanences servent exclusivement à accueillir les familles et à ouvrir leurs droits. Les dossiers sont donc plus rapidement traités et sereinement travaillés. Depuis des années, était constatés des faits de violence lors de ces permanences, les locaux et les missions n'étant pas prévus pour un accueil des familles sur la journée.

FTDA nous dit également constater une meilleure hygiène des familles tant corporelle que vestimentaire car elles peuvent se doucher, laver leur linge, avoir de nouveaux vêtements propres et souligne le rôle de prévention sanitaire que joue l'Accueil de Jour.

Force est de constater que l'ouverture de l'Accueil de Jour pour Familles permet au dispositif global de fonctionner dans de meilleures conditions et au plus près des besoins des familles. Ces missions autour des besoins primaires sont fondamentales et participent au maillage territorial des réponses apportées.

Nous poursuivons dans ce sens les perspectives énoncées en 2019.

Afin d'inscrire davantage l'Accueil de Jour pour Familles sur le territoire, nous allons :

- **Poursuivre** la diffusion de l'information le plus largement possible,
- **Poursuivre** l'accueil des femmes seules en lien étroit avec la boussole, le SIAO et les ISR du Samu Social 14.
- **Poursuivre** la recherche de dons de produits d'hygiène : Banque alimentaire, associations du territoire (ASSUREPS).
- **Adapter** nos horaires d'ouverture au plus près des besoins repérés mais en tenant compte de la législation du code du travail. Cette flexibilité des horaires de travail doit également respecter notre convention collective.
- **Continuer** d'étendre nos prestations selon les besoins : distribution de cartes de restaurant social et accompagnement physique si possible, courrier à destination des associations caritatives locales, distribution ponctuelle de dons alimentaires et d'hygiène.
- **Poursuivre et étendre la veille sanitaire** avec les acteurs du territoire.
- **Poursuivre notre action de veille sociale** en lien avec les partenaires sociaux.
- **Poursuivre notre mission de soutien à la scolarité** en lien avec les établissements scolaires et le partenariat avec les bénévoles de l'école nomade.
- **Poursuivre** notre mission d'aide financière au transport pour permettre aux familles de se rendre sur les lieux d'hébergement. A compter de Novembre 2019, la DDETS a budgété et nous a confié une enveloppe dédiée. Cette enveloppe permet une vraie respiration et une véritable cohérence d'orientation.

- **Poursuivre** notre partenariat avec les acteurs du territoire afin d'adapter l'offre aux besoins des familles et principalement l'offre d'hébergement. Nous devons saluer la décision de Monsieur Le Préfet de stopper les rotations de mise à l'abri et de ne pas remettre à la rue les ménages hébergés. Toutefois, cette décision a pour conséquence de révéler un manque de places d'hébergement d'extrême urgence pour les enfants mineurs accompagnés.
- **Poursuivre** la recherche d'autres financeurs pour pérenniser et consolider notre action : ARS, Conseil départemental, Mairie de Caen.

En 2021, nous avons finalisé avec le soutien de la DDETS l'aménagement des locaux afin que ces derniers respectent les normes d'accessibilité et de sécurité.

Suite à l'appel à projet sur l'humanisation des accueils de jour, nous avons obtenu une enveloppe financière. Cette enveloppe nous a permis en 2021, d'engager des travaux pour aménager et embellir l'accueil extérieur de notre service, d'acheter un chalet pour stocker les dons des particuliers. Nous finaliserons ce chantier en 2022 par la réfection des sols et murs de l'accueil de jour familles.

Aujourd'hui, on doit permettre à toutes ces familles de se sentir soutenues et apaisées par ce que peut leur apporter un tel dispositif ; soutien à la scolarité, à la recherche d'un hébergement pour le soir même, à l'accompagnement vers le restaurant social, l'accès aux droits et aux soins.

Ainsi, nous pouvons permettre à ces familles de prendre patience le temps qu'une solution plus adaptée à leur situation personnelle puisse être trouvée auprès des différents partenaires de la veille sociale ou autres.

L'année 2021 restera une année marquée par la crise sanitaire.

La mise à l'abri quotidienne des familles d'ordinaire essentiellement possible en période dite « hivernale » a pu avoir lieu tout au long de l'année 2021 avec des mesures exceptionnelles liées à la COVID. Ces mesures se poursuivent à ce jour.

L'accueil de jour familles doit maintenir un lien avec les familles hébergées afin de s'assurer qu'elles ont accès aux besoins de première nécessité : santé, alimentation, scolarité, accompagnement social, ...

Cette mission de lien est d'autant plus importante que cette situation de crise sanitaire devrait à terme disparaître et les mesures dites exceptionnelles également.

L'enjeu pour tous les acteurs est dès à présent de pouvoir anticiper la sortie de crise dans les meilleures conditions possibles tant pour les familles accueillies que pour les dispositifs à ce jour impactés.

ANNEXES



Itinéraires
Caen & Lisieux

Accueil de jour pour Familles

Familles avec enfants mineurs et femmes enceintes à la rue

OUVERTURE : 09 h 30 à 17 h 00 du lundi au dimanche, jours fériés compris

Missions

- Mise à l'abri inconditionnelle des familles avec enfants mineurs et des femmes enceintes en journée,
- Offres de service de base :
 - Accueil,
 - Laverie,
 - Douche,
 - Consigne,
 - Dons de vêtements,
 - Accompagnement vers le restaurant social et dons alimentaires ponctuels,
- Services aux personnes :
 - Ecoute, Conseil, Orientation,
 - Consultations médicales en lien avec la PASS et l'AMCE
 - Soutien à la scolarité,
 - Soutien récréatif pour les enfants.
- Travail en articulation avec les acteurs du territoire.

Comment prendre contact

Accueil de Jour pour Familles
52 rue des Carrières Saint Julien
14000 CAEN

☎ : 02.31.39.94.07

✉ : ajfamilles@association-itinerares.fr



Association ITINERAIRES
210, rue d'Auge - 14000 - CAEN

Adhérent FAS

siège de l'association

SIRET association 30772227200050 - Code NAF 8790B

tel : 02 31 35 64 80
fax : 02 31 83 66 67

siege@association-itinerares.fr

Sigles et acronymes utilisés

A

AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
AMCE	Association Médicale Contre l'Exclusion
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASTI	Association Solidarité Travailleurs Immigrés

C

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CPMI	Centre de Prévention des Maladies Infectieuses

D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
-------	---------------------------------------------------------------------

E

ETP	Equivalent Temps Plein
-----	------------------------

F

FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FILE	Fonds d'Initiatives Locales contre l'Exclusion
FTDA	France Terre d'Asile

G

GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
------	----------------------------------------

H

HUAS	Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

I

ISR	Intervenant Social de Rue
-----	---------------------------

L

LHSS	Lit Halte Soins Santé
------	-----------------------

P

PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRAHDA	PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

S

SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDD	Statut à Durée Déterminée
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

U

USDA	Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération
------	-------------------------------------------------------